Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 09 juillet 2018

Résolution n° 2018 – 18 – CA

« Complément aux tarifications des prestations du Parc national des Ecrins »

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport présenté par le directeur,
Vu la délibération n° 2018-09-CA du 13 mars 2018,

décide de compléter la politique de tarification et le barème de prix tels que définis ci-dessous :

Prix de la location des logements aux services civiques et stagiaires	Bail d'une durée inférieure ou égale à un mois : gratuit Bail d'une durée supérieure à un mois : 20 € par mois

Le Président

Bernard HERITIER

Le Directeur

Pierre COMMENVILLE

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr